

Rapport de la rencontre FNEEQ-FEC-FECQ- Fédération des cégeps-MEES

Pour les syndicats du regroupement cégep

Rapport de la réunion qui s'est tenue le 19 juin de 11 h à 12 h.

Étaient présents pour le Ministère : Simon Bergeron (sous-ministre adjoint à l'enseignement supérieur), Emmanuelle Bérubé (affaires étudiantes?), Ronald Bisson (chef de service, formation technique), Eric Blackburn (sous-ministre), Esther Blais (affaires collégiales), Michelle Bourgeois (directrice des relations du travail du réseau collégial), Chantale Dumont (chef de service, formation préuniversitaire), Saël Gagné-Ouellet (coordonnateur et adjoint exécutif, formation préuniversitaire et recherche), Marie-Josée Larocque (directrice des programmes de formation collégiale).

Cabinet du ministre Roberge : François Brochu (attaché politique), Martin Maltais (directeur de cabinet adjoint à l'enseignement supérieur)

FNEEQ-CSN : Caroline Quesnel (présidente), Yves de Repentigny (vice-président)

FEC-CSQ

FECQ

FEESP-CSN (soutien cégep CSN)

FPSES-CSQ (soutien cégep CSQ)

CPC-SCFP-FTQ (soutien cégep FTQ)

FPPC-CSQ (PNE CSQ)

SPGQ (sections des PNE)

Fédération des cégeps

Cette semaine, comme l'a indiqué d'entrée de jeu le sous-ministre Eric Blackburn, présent exceptionnellement aujourd'hui, le MEES voulait entendre nos commentaires et nos interrogations sur l'annonce faite mardi quant au scénario retenu pour l'automne. Les réponses qui nous ont été fournies par le Ministère et la Fédération des cégeps apparaissent en rouge dans le texte.

Interventions de la FNEEQ et de la FEC

Dans le document de 16 pages *Protocole d'urgence – Aide-mémoire*, est-ce que l'annexe concerne seulement les enseignantes et les enseignants des commissions scolaires ou également les profs de cégep?

Simon Bergeron : l'annexe ne concerne que les enseignantes et les enseignants des commissions scolaires. Par ailleurs, il s'agit du même document pour l'ensemble des réseaux, alors il faut adapter la terminologie en fonction des différentes réalités.

Toujours dans le document *Protocole d'urgence – Aide-mémoire*, à la page 8, on parle du matériel pédagogique à prévoir en cas de retour au confinement total. À quel point faut-il prévoir ce matériel? Qui fait ça et quand?

Simon Bergeron : il faut que les gens sachent à quoi s'en tenir si on retourne en confinement et qu'ils puissent se préparer. On doit s'assurer que chaque établissement

se prépare adéquatement, mais ça ne veut pas dire qu'il faille un plan B dans le détail pour chaque cours.

Eric Blackburn : l'objectif n'est pas de s'approprier chaque syllabe du document. Il s'agit de se préparer à un éventuel retour en confinement. On n'a pas eu cette chance au printemps, c'est-à-dire celle de prévoir le plus de choses possible. La situation demeure encore très précaire et c'est là l'objet de ce document : anticiper chaque geste à faire et chaque décision à prendre en cas d'urgence. Forts de nos apprentissages de ce printemps, nous pourrions mieux nous assurer que chaque étudiante-e puisse poursuivre ses apprentissages et que chaque actrice, chaque acteur connaisse son rôle selon le contexte. Nous sommes allés chercher de la flexibilité pour accueillir le maximum de personnes en présentiel en fonction des diverses réalités. Par conséquent, chaque élément de l'aide-mémoire n'est pas nécessairement applicable à tous les établissements.

Les collections vidéo éducatives (CVE) sont-elles transférées vers le eCampus? Qu'en est-il des ressources en ligne du CEFRIO?

Eric Blackburn : concernant les CVE de Télé-Québec, on pourra valider. Il y a un transfert de support pour rendre les collections accessibles à l'ensemble des acteurs.

Simon Bergeron : on va rendre accessibles d'autres ressources par l'entremise du eCampus.

À la question 3 du document de 21 pages *Questions et réponses – Enseignement supérieur* (daté du 17 juin), on peut lire que : « La diversité des modes d'enseignement favorise la conciliation vie personnelle-études et peut contribuer à maintenir la persévérance des étudiantes et des étudiants. » Nous voulons nous assurer que cette affirmation est faite uniquement dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 et qu'elle ne constitue pas une indication relative à la suite des choses lors du retour à la normale. Dans le cas contraire, nous la trouverions très inquiétante.

Dans ce même document *Questions et réponses – Enseignement supérieur*, à la question 5 (page 3), on lit : « Toutefois, nous devons rappeler que les établissements d'enseignement supérieur doivent se gouverner en fonction des budgets disponibles ». On voit quelque chose de semblable tout en bas de la page 2 du tableau de cinq pages *Plan de la rentrée en enseignement supérieur : automne 2020* : « Les choix pédagogiques retenus par les établissements devront concorder avec les enveloppes budgétaires accordées pour l'année 2020-2021. » Est-ce à dire que, outre les augmentations annoncées lors des deux derniers budgets (7 % en 19-20 et 6 % en 20-21), il n'y aura aucun financement supplémentaire pour tenir compte de l'alourdissement de la tâche causé par l'enseignement en mode hybride, notamment pour ce qui est de l'adaptation, de la préparation (les collèges insistent beaucoup sur l'importance d'offrir des cours en asynchrone) et de l'encadrement?

Simon Bergeron : relativement au budget, il y a eu une croissance au cours des deux dernières années. On comprend les efforts qui nous sont demandés pour des ajustements. Des sommes liées à l'aide à la réussite seront disponibles. Il faut prévoir les ajustements dans ce cadre.

À la page 10 du document *Protocole d'urgence – Aide-mémoire*, on dit, dans les responsabilités du MEES eu égard à la gestion : « Nouvelle description de tâche des

enseignants ». De même, à la page 13, dans les responsabilités du Ministère relatives aux services éducatifs, voici ce qui est écrit : « Redéfinir les modalités d'apprentissage, d'évaluation selon les programmes d'études (généraux, techniques, professionnels, supérieur, recherche) et faire le lien avec les différents partenaires » et « Définir, avec les partenaires, des modalités d'apprentissage, d'évaluation selon les programmes d'études (généraux, techniques, professionnels, supérieur, recherche) ». Dans les deux cas, il s'agit de conditions de travail bien encadrées par les clauses de notre convention collective qui concernent la tâche d'enseignement ainsi que les fonctions de l'assemblée départementale. Il se peut que nous ayons mal compris vos intentions, mais nous tenons à vous souligner notre inquiétude à cet égard.

Le MEES n'a pas donné de réponse. Toutefois, la FNEEQ a posé exactement la même question à la rencontre du primaire-secondaire en matinée. La réponse suivante a été fournie par Éric Bergeron, sous-ministre adjoint aux relations de travail : l'équipe ministérielle va relire ces balises et leur libellé. Le Ministère souhaite respecter les conventions collectives. On n'exclut pas la possibilité d'avoir recours à des arrêtés ministériels et ce n'est pas de gaieté de cœur qu'on le fait, mais l'esprit du protocole d'urgence est de respecter les prérogatives de chaque acteur du milieu.

On parle de respecter une distance de 1,5 m entre étudiantes et étudiants en classe. C'est acceptable dans des lieux où l'on parle peu, comme au cinéma, mais, dans les cours, il y a souvent des discussions.

Eric Blackburn : le 1,5 m s'avère acceptable si on ne se déplace pas. Ce n'est pas comme dans un labo. Sinon, quand il y a de la circulation, il faut respecter la consigne des 2 m.

Interventions de la FECQ

Est-ce que les modifications aux PIEA passeront par les processus normaux cet automne?

Simon Bergeron : je ne suis pas en mesure de vous répondre. On ne spécifie pas la manière dont ça se fera. Il faut faire confiance aux établissements et s'adapter en fonction du contexte.

Bernard Tremblay (Fédération des cégeps) : les assouplissements ont permis de procéder plus vite aux changements ce printemps. À l'automne, on ne sait pas où l'on sera quant à la situation sanitaire, donc ces assouplissements ont été reconduits. On a le souci d'impliquer les parties prenantes. Une souplesse est demandée, mais il faut faire circuler l'information concernant les changements à apporter aux PIEA auprès de la population étudiante et des personnels. On doit mettre les gens dans le coup même s'il s'avère impossible de maintenir les mécanismes décisionnels habituels.

Nous sommes contents de l'arrivée prochaine du guide de rédaction d'une convention de stage. Toutefois, on ne parle pas de rendre une telle convention obligatoire, ce qui permettrait de protéger les stagiaires. Est-ce dans vos plans?

François Brochu et Simon Bergeron : nous n'avons pas prévu de rendre les conventions de stage obligatoires cet automne, mais nous incitons les établissements à en signer. Pour l'instant, nous nous concentrons sur le guide de rédaction.

L'assouplissement lié à la mention « incomplet » est reconduit, ce qui est satisfaisant, mais nous avons des inquiétudes quant aux distorsions que cette mesure peut causer dans le calcul de la cote R. Avez-vous prévu quelque chose pour prévenir cela?

Martin Maltais : non.

Dans les documents, il est question de réduction de l'anxiété chez les étudiantes et les étudiants, mais qu'y a-t-il de prévu exactement relativement à la santé psychologique?

Simon Bergeron : les cégeps ont reçu des moyens ainsi que des ressources pour agir et ils sont déjà en mouvement. Beaucoup d'initiatives ont été mises en place pour réduire l'anxiété. Un accent est mis sur la santé psychologique. Il se fait un échange de bonnes pratiques dans le réseau. On aura un bon suivi à effectuer cet automne.

Nous éprouvons de l'inquiétude par rapport au taux d'enseignement en présence, qui sera à géométrie variable selon les régions. Il importe que le DEC garde son caractère national.

Simon Bergeron : il faut faire confiance aux établissements. On a un souci particulier pour certaines catégories d'étudiantes et d'étudiants.

Y a-t-il des formations pédagogiques sur l'utilisation du numérique prévues pour la population étudiante?

François Brochu : il n'y a rien de prévu pour les étudiantes et les étudiants.

Simon Bergeron : quand on rendra disponibles les outils technologiques libres, il y aura peut-être quelque chose en ce qui a trait à une formation pour la population étudiante. Il est sûrement possible de monter quelque chose à un coût peu élevé. On prend note et on fera un suivi.

On parle d'effectuer du rattrape avec les personnes arrivant du secondaire, mais que fait-on pour les gens qui étaient déjà au cégep cette année? Aussi, que prévoit-on pour les parents-étudiant-es?

Simon Bergeron : on a mis l'accent sur la transition secondaire-cégep, car elle s'avère plus difficile.

Interventions des fédérations du personnel de soutien cégep

Aucune préoccupation particulière n'a été soulevée par ces fédérations.

Interventions des fédérations représentant le personnel professionnel non enseignant (PNE)

Le MEES demande un maximum de présence sur les campus. C'est super, mais les cégeps ont pris des décisions il y a déjà deux ou trois semaines. Y a-t-il du changement concernant les directives sur le télétravail?

Martin Maltais : il faut qu'il y ait un maximum d'activités en présence, ce qui est facilité par le passage à la consigne du 1,5 m, qui rend disponible plus d'espace.

Simon Bergeron : les établissements ont la prérogative par rapport à qui doit se rendre au collège pour accomplir ses tâches et qui peut être en télétravail.

Eric Blackburn : il y a de la flexibilité, mais il faut considérer ceci : les décisions sont locales. D'une part, l'intention est d'accueillir le plus possible d'étudiantes et d'étudiants en présentiel. Pour ce faire, nous sommes allés chercher un maximum de marge de manœuvre auprès de la Direction générale de la santé publique. Ensuite, chaque établissement procédera à des aménagements en fonction de sa réalité locale. D'autre part, on devra respecter les règles sanitaires en vigueur à la rentrée. Celles-ci seront peut-être moins contraignantes, mais peut-être aussi plus sévères.

Est-ce qu'il y aura un protocole de retour au travail pour les gens éprouvant des problèmes de santé?

Simon Bergeron : la CNESST va publier un guide.

Merci d'avoir envoyé les consignes aux collèges. Nous avons ainsi le temps de nous préparer.